



Tél : 01 30 80 07 55

ARRETE N° 2023 / 63

Portant délégation temporaire
de fonctions d'Officier d'Etat Civil à
Eve VON TSCHIRSCHKY
Conseillère Municipale déléguée
le samedi 08 juillet 2023 à 12h30


Le Maire de la Commune de BAILLY (Yvelines)

- **VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;
- **VU** le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;
- **CONSIDERANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme Eve VON TSCHIRSCHKY, conseillère municipale pour une durée de un jour ;

A R R E T E :

- ARTICLE 1.- Madame Eve VON TSCHIRSCHKY assurera en nos lieu et place les fonctions d'officier de l'état civil et notamment pour célébrer le mariage;
- ARTICLE 2 - Cette délégation est consentie pour le samedi 08 juillet 2023 à 12h30 ;
- ARTICLE 3.- La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée ;
- ARTICLE 4 - Copie du présent arrêté sera adressée à M. Le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

Bailly, le 22 mai 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY